

CONTRAT DE PRESTATION

ENTRE

LA SOCIETE DE COOPERATION POUR L'INVESTISSEMENT E AFRIQUE (CIA GROUP)
ET
Monsieur

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE-LES SOUSSIGNES

La Société de Coopération pour l'Investissement en Afrique (CIA GROUP) ayant son siège social à Beaurivage, 3ème arrondissement, Porto-Novo, 01 BP 3950 représentée par KODJO H. S. Romain, Tél : (00229) 40470007

Ci-après désignée « EMPLOYEUR » D'UNE PART, et Monsieur/madame..... <u>Tél</u> : Date et lieu de Naissance :/....../ Nationalité : Béninoise Résident Habituellement à : Situation matrimoniale: Titres et Diplôme : contacter Nom/numéro de téléphone -Personne à d'urgence : en Tel: Ci-après désigné « AGENT IMMOBILIER D'AUTRE PART Ci-après désignées les « Parties » Il a été convenu de ce qui suit : ARTICLE 1: NATURE DU CONTRAT présent contrat contrat de service. est un prestation de Monsieur/Madame...... consent à offrir ses prestations en qualité d'agent immobilier. A ce titre, il/elle fait partie du personnel

ARTICLE 2: PROROGATION et MODIFICATION DU CONTRAT

occasionnel de CIA GROUP, et bénéficie de tous les avantages liés.

Le présent contrat représente l'accord volontaire des deux parties. Toute prorogation ou renouvellement du présent contrat doit être décidé(e) d'accord partie et expressément stipulé(e) par écrit. Les termes et conditions du présent contrat peuvent être modifiés en cours d'exécution selon les intérêts des deux parties en question. Toute modification du contrat, impliquant de nouveaux termes de référence, doit être signée par les deux parties comme preuve de leur consentement.

ARTICLE 3: DUREE

La durée de la prestation est d'un an à compter du/..... au/...... au/......

ARTICLE 4: MISSION ET MOYENS

La mission principale de l'AGENT IMMOBILIER est :

- 1- Trouver des biens immobiliers à gérer à l'entreprise auprès des propriétaires ;
- 2- Trouver des clients locataires à l'entreprise ;
- 3- Faire la promotion des services de l'entreprise.

La stratégie de travail est essentiellement digitale. Les moyens de travail sont les réseaux sociaux et le site web de la CIA GROUP.

ARTICLE 5: REMUNERATION

En guise de rémunération, Monsieur/madame.....percevra des commissions sur toutes les actions au profit de l'entreprise ainsi qu'il suit :

- Négoce de gestion immobilière (Propriétaire trouvé) : 35%
- Location (Locataire trouvé) : 50%
- Vente-Achat de Parcelle : 40 %

ARTICLE 6: ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION

ARTICLE 7: RESILIATION

Le présent contrat cesse de plein droit au terme des trois (03) ans à compter de sa signature.

La fin du contrat entraîne la perte de la qualité d'AGENT IMMOBILIER de CIA GROUP.

Le contrat peut prendre fin avant son terme :

- sur accord écrit des deux (02) Parties ;
- sur démission ;
- en cas de mauvaise performance rendant impossible son maintien pour les prestations au sein de CIA GROUP;
- en cas de décès :
- en cas de violation délibérée dûment constatée des clauses du présent contrat par l'une des Parties.

Il est notamment précisé qu'est constitutive de faute lourde, toute fausse déclaration constatée dans le curriculum vitae ou autres documents ou toute rétention d'information utile et déterminante pour la conclusion du présent contrat.

En cas de résiliation du présent contrat, l'ensemble du matériel et toutes autres pièces confiés ou remis ou tout document ou somme d'argent qu'il détiendrait, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, doivent être restitué à CIA GROUP et la sans délai, sauf décision contraire de cette dernière, expressément notifiée.

ARTICLE 8: DISPOSITIONS DIVERSES

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent contrat, les parties s'en remettent aux dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles applicables en cette matière.

ARTICLE 9: EFFET

Le présent contrat prend effet dès sa signature et est enregistré dans le livre administratif de CIA GROUP.

Fait à Porto-Novo, le ... /... /2024

En 02 exemplaires originaux.

Pour la CIA GROUP/RACINE d'AFRIQUE	L'AGENT IMMOBILIER
Le Directeur Général	Mention manuscrite « Lu et approuvé »
150	
Romain H.S. KODJO	

ANNEXE1: OBJECTIFS MENSUELS

MOIS		OBJECTIFS			
	RECRUTEMENTS AGENTS IMMOBILIERS	VENTES	LOCATIONS		
Avril	02	01	10		
Mai	02	01	15		
Juin	02	01	15		
Juillet	02	01	15		
Août	02	01	15		
Septembre	02	01	15		
Octobre	02	01	15		
Novembre	02	01	15		
Décembre	02	01	15		
Janvier	02	01	5		
Février	02	01	5		
Mars	02	01	5		
TOTAL	24	12	145		

ANNEXE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE L'AGENT IMMOBILIER

- 1- Deux (02) photos d'identité;
- 2- Photocopie CIP ou autre pièce d'identité;
- 3- RIB ou numéro Momo ;
- 4- Fiche de renseignement de l'Agent immobilier.
- 5- Acte de naissance